

Arras, le 14 mai 2019

Evacuation d'un squat à Liévin et proposition de mise à l'abri aux personnes présentes

Par ordonnances de référé rendues les 24 janvier et 14 mars 2019, le juge près le tribunal de Grande Instance de Béthune a ordonné l'expulsion des occupants sans droit ni titre des logements situés 5, 21 et 27 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Liévin et appartenant à la société d'économie mixte Territoires 62.

Dans ses décisions, le juge a notamment relevé que les personnes se sont introduites illégalement dans des habitations totalement insalubres, dangereuses et vouées à la démolition. Il a également souligné le trouble créé par ces occupations illicites.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a donc décidé d'accorder le concours de la force publique à l'huissier poursuivant mandaté par la SAEM Territoires 62, les tentatives amiables pour obtenir l'évacuation des squatteurs étant restées vaines.

En effet, la direction départementale de la Cohésion Sociale s'est rendue sur site à deux reprises pour tenter de mettre à l'abri ces personnes dont les conditions de vie dans ces logements étaient manifestement déplorables, tant au point de vue sanitaire que sécuritaire. Toutefois, aucun des occupants n'avait accepté d'être mis à l'abri.

L'expulsion s'est déroulée sans incident le mardi 14 mai 2019 en début de matinée. Neuf personnes occupaient les lieux, une solution d'hébergement adaptée a été offerte à chaque occupant au regard de sa situation. Dès après, Territoires 62 a engagé la neutralisation et démolition de ces bâtiments vétustes et insalubres en vue du réaménagement du site.